



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil qui se déroulera dans l'ancienne classe maternelle de Nassogne, située à l'arrière de la maison communale le

lundi 27 juin 2022 à 20h00.

pour délibérer sur les points suivants :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Vote sur l'urgence : discussion
2. Demande d'octroi de subvention des infrastructures sportives impactées par les inondations de juillet 2021- Appel à manifestation d'intérêt Infrastructures du football de Bande
3. Demande d'octroi de subvention des infrastructures sportives impactées par les inondations de juillet 2021- Appel à manifestation d'intérêt Infrastructures du complexe sportif de Forrières

Nassogne, le lundi 27 juin 2022.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général

Le Bourgmestre

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 27 juin 2022

PRESENTS :

M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;
M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;
~~Mme Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS;~~
M. Vincent PEREMANS, M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BREDA, Mme Véronique BURNOTTE, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT, M. Jérémy COLLARD, Mme Lynda PROTIN, Mme Charline KINET, Mme Sophie PIERARD, M. Serge DEMORTIER, Conseillers;
M. Charles QUIRYNEN, Directeur général;

Vote sur l'urgence : discussion

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu l'article L1122-13 § 1er du CDLD prévoyant que le Conseil communal est convoqué par courrier électronique au moins sept jours francs avant celui de la réunion, hormis les cas d'urgence;

Attendu que dans le cas d'urgence, il est admis que la convocation peut être faite :

- verbalement,
- en n'importe quel lieu,
- sans délai.

Et ce à condition que l'urgence soit motivée, reconnue et acceptée par le Conseil communal;

Considérant qu'une fois l'urgence reconnue par le Conseil, celui-ci se réunit légitimement;

Attendu qu'un appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation des infrastructures sportives endommagées lors des inondations de juillet 2021 a été lancé par "Infrasports";

Attendu que le complexe sportif de Forrières et le complexe du football de Bande ont été fortement touchés par les inondations de juillet 2021 ;

Attendu que ces bâtiments sont utilisés par de nombreux clubs sportifs ;

Attendu que notre commune a sollicité une intervention de l'assurance pour la remise en état du bâtiment et du mobilier ;

Attendu que notre commune a introduit une demande d'intervention auprès du fonds des calamités pour ces infrastructures sportives et leurs abords du complexe sportif ;

Attendu que l'intervention « Infrasports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70% ;

Attendu que ces dossiers de candidatures doivent être rentrés pour le 30 juin 2022 ;

après discussion, ACCEPTE l'urgence, à l'unanimité.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Charles QUIRYNEN.

Le Bourgmestre,
(s) Marc QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,
Le Directeur général

Le Bourgmestre

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

Projet

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 27 juin 2022

PRESENTS :

M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;
M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;
~~Mme Florence ARRESTIER~~, Présidente du CPAS;
M. Vincent PEREMANS, M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BREDÀ, Mme Véronique BURNOTTE, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT, M. Jérémy COLLARD, Mme Lynda PROTIN, Mme Charline KINET, Mme Sophie PIERARD, M. Serge DEMORTIER, Conseillers;
M. Charles QUIRYNEN, Directeur général;

Demande d'octroi de subvention des infrastructures sportives impactées par les inondations de juillet 2021- Appel à manifestation d'intérêt Infrastructures du football de Bande

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Infraspports » pour la rénovation des infrastructures sportives endommagées lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que le complexe du football de Bande a fait l'objet d'une délibération du collège communal du 07 février 2022 approuvant la candidature à l'appel à projet pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives lancé par le Gouvernement Wallon dans le cadre du plan de relance pour la Wallonie;

Attendu que cette candidature est irrecevable ;

Attendu que le bâtiment a été fortement touché lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que notre commune a sollicité une intervention de l'assurance pour la remise en état du bâtiment et du mobilier ;

Attendu que notre commune a introduit une demande d'intervention auprès du fonds des calamités pour les infrastructures sportives et les abords du complexe sportif (parking, chemin d'accès, terrain de football, ...);

Attendu que notre commune n'a encore reçu aucune promesse ou données chiffrées de l'assurance ou du fond des calamités sur une éventuelle intervention de leurs parts ;

Attendu que l'intervention « Infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70% ;

MARQUE son accord, à l'unanimité,

Sur l'adhésion par la Commune de Nassogne à la demande d'octroi de subvention pour la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives du Football de Bande suite aux inondations de juillet 2021.

L'intervention « infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70%

ATTESTE sur l'honneur que les données mentionnées dans notre candidature sont fiables et véritables.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Charles QUIRYNEN.

Le Bourgmestre,
(s) Marc QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,
Le Directeur général

Le Bourgmestre

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

Projet

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 27 juin 2022

PRESENTS :

M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;
M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;
~~Mme Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS;~~
M. Vincent PEREMANS, M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BREDA, Mme Véronique BURNOTTE, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT, M. Jérémy COLLARD, Mme Lynda PROTIN, Mme Charline KINET, Mme Sophie PIERARD, M. Serge DEMORTIER, Conseillers;
M. Charles QUIRYNEN, Directeur général;

Demande d'octroi de subvention des infrastructures sportives impactées par les inondations de juillet 2021- Appel à manifestation d'intérêt Infrastructures du complexe sportif de Forrières

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Infraspports » pour la rénovation des infrastructures sportives endommagées lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que le complexe sportif de Forrières a fait l'objet d'une promesse ferme de subsides le 11 mai 2021 d'un montant de 389.660,00€ pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de Forrières ;

Attendu que le complexe de Forrières est utilisé par plusieurs clubs sportifs (football, judo, ju-jitsu, ...) ;

Attendu que le bâtiment a été fortement touché lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que notre commune a sollicité une intervention de l'assurance pour la remise en état du bâtiment et du mobilier ;

Attendu que notre commune a introduit une demande d'intervention auprès du fonds des calamités pour les infrastructures sportives et les abords du complexe sportif (parking, chemin d'accès, terrain de football, ...) ;

Attendu que notre commune n'a encore reçu aucune promesse ou données chiffrées de l'assurance ou du fonds des calamités sur une éventuelle intervention de leurs parts ;

Attendu que l'intervention « Infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70% ;

MARQUE son accord, à l'unanimité,

Sur l'adhésion par la Commune de Nassogne à la demande d'octroi de subvention pour la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives de Forrières suite aux inondations de juillet 2021.

L'intervention « infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70%

ATTESTE sur l'honneur que les données mentionnées dans notre candidature sont fiables et véritables.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Charles QUIRYNEN.

Le Bourgmestre,
(s) Marc QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,
Le Directeur général

Le Bourgmestre

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

PROJET